

Assemblée générale annuelle

Nous vous en avons glissé un mot dans la dernière édition du Journal, l'Assemblée générale annuelle (A.G.A.) de Ma Chambre est à nos portes ! C'est maintenant officiel et nous sommes très heureux de toutes et tous vous y convier, le **mercredi 11 mai prochain, dès 15h00**, au 1626, rue St-Hubert, pour assister à l'instance suprême de notre organisme communautaire. Vous trouverez plusieurs détails concernant la rencontre dans l'édition du journal que vous avez entre les mains, mais n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande d'éclaircissement. Il est capital que vous compreniez bien l'ensemble des tenants et aboutissants de cette rencontre qui, en fait, représente le rouage principal de notre vie associative.

Une AGA : c'est quoi ça ?

Une assemblée générale annuelle est une rencontre officielle que doit obligatoirement organiser toute entité légale, au moins une fois par année. L'ensemble des membres de l'organisation, ainsi que la totalité des membres de son conseil d'administration doivent y être conviés. En plus de devoir aborder obligatoirement certains points précis, l'AGA est donc le moment parfait pour établir un dialogue entre les différents acteurs de l'organisation qui n'ont pas la chance de se côtoyer régulièrement en cours d'année. C'est notamment pendant celle dernière que nous pouvons évaluer le travail effectué au cours de l'année précédente et de discuter des grands enjeux auxquels nous aurons à faire face dans la prochaine année et au cours de celles à venir.

Durant la rencontre, le rapport annuel officiel doit être déposé et présenté aux membres. Le rapport annuel est un document qui contient de l'information, des statistiques et une analyse du travail effectué dans la dernière année. De plus, les états financiers de l'organisation doivent, eux aussi, être présentés à l'assemblée par le vérificateur comptable de l'organisation. Ce sont les états financiers qui nous permettent de connaître la santé financière de l'organisation et ainsi être à même de mieux prévoir les aléas économiques qui nous



attendent dans les années futures. C'est aussi au cours de cette AGA que les membres présents doivent procéder à l'élection des personnes qui auront le mandat de siéger sur les différentes instances de l'organisme. À Ma Chambre, il en existe deux : le conseil d'administration et le comité de sélection. Vous trouverez davantage d'informations sur ceux-ci dans l'article qui leur est réservé (voir page suivante).

À Ma Chambre, l'ensemble des locataires ayant signé un bail dans l'une de nos six maisons sont automatiquement membres de l'organisme. C'est donc dire que c'est vous qui avez le mandat d'être présents et de mettre l'épaule à la roue dans cet exercice démocratique annuel. Sans vous, nous ne pouvons tenir l'assemblée et notre offre de services n'est plus légitime.

C'est pourquoi, on dit souvent que l'AGA est l'instance suprême de la vie associative d'une organisation. Parce qu'en fait, l'AGA est à la base même du fonctionnement de Ma Chambre. C'est elle qui vient légitimer tout le travail effectué en cours d'année et qui met en place les bases et l'enlèvement du travail qui devra être fait dans les mois à venir. C'est un moment pour vous, les membres, de mieux comprendre les rouages de cette machine qui, au final, vous a permis à toutes et à tous d'avoir un logement abordable, comme le veut la mission de notre organisation.



Les élections

Comme nous vous le mentionnions, nous aurons le mandat de procéder à l'élection des membres siégeant sur deux instances officielles lors de la rencontre : le conseil d'administration et le comité de sélection. Afin de vous permettre de mieux comprendre ces deux entités, nous vous en proposons une description sommaire. Si vous êtes intéressé à vous y impliquer, sachez que vous pourrez soumettre votre candidature, lors de l'AGA. Dépendant du nombre de candidatures soumises, c'est l'assemblée des membres qui aura le mandat de trancher via une élection officielle.

Le conseil d'administration (CA)

Élus par l'assemblée générale annuelle, les membres du CA deviennent les administrateurs de l'organisme. Ceux-ci deviennent en quelque sorte les gardiens du bon fonctionnement de l'organisation. Leur tâche principale est de s'assurer que l'organisme respecte sa mission et prenne les mesures nécessaires pour la réaliser. Concrètement, leur travail prend plusieurs formes, mais peut notamment comporter :

- ⇒ Gérer les affaires financières de l'organisme (budget, dépenses, etc.).
- ⇒ S'assurer que l'organisme respecte les lois qui lui sont applicables.
- ⇒ Embaucher et superviser le travail des cadres.
- ⇒ Créer et mettre en place des balises ou des règles permettant de déterminer la manière dont seront traitées les questions importantes (règle en lien avec la confidentialité, chartes de règlements, etc.).
- ⇒ Conserver et mettre à jour les registres requis par la loi (lettres patentes, procès-verbaux, registre, etc.).
- ⇒ S'assurer de la pérennité des propriétés et des biens de l'organisme.
- ⇒ Assurer le suivi du travail effectué en cours d'année pour répondre aux enlèvements définis par l'assemblée générale annuelle.

À Ma Chambre, le CA est constitué de 3 membres locataires ainsi que de 6 membres externes issus de la communauté. Tous sont bénévoles. Le conseil se réunit environ une fois par mois, 10 mois par année, de soir, au 1626, rue St-Hubert.

Tous peuvent se présenter à titre de membre locataire sur le CA. Notez que devenir administrateur, c'est d'abord et avant tout, prendre des responsabilités. Les administrateurs doivent notamment gérer les affaires de l'organisme de façon impartiale, avec soin et précaution. Cela veut dire qu'ils doivent être attentifs aux réunions, exercer un bon jugement et prendre les mesures raisonnables pour gérer les risques auxquels l'organisme peut faire face. Ils doivent aussi mettre leurs intérêts personnels de côté dans les résolutions qu'ils prennent pour éviter les conflits d'intérêts lors de leurs prises de décisions. Tel que mentionné, c'est aussi aux administrateurs qu'incombe la responsabilité de s'assurer que l'organisme respecte l'ensemble des lois applicables aux activités qu'il exerce, ainsi que l'ensemble des règles internes qui régissent son fonctionnement. C'est donc dire que les tâches du CA sont donc principalement administratives et non pas opérationnelles.

Le comité de sélection (CS)

Le concept du comité de sélection est un peu plus simple à comprendre, d'autant plus que vous avez toutes et tous passé par là, avant de devenir locataires. Le comité de sélection a la responsabilité de passer les entrevues auxquelles sont soumis les demandeurs voulant devenir locataires de Ma Chambre. Comme vous vous en souvenez peut-être, il s'agit d'un échange d'environ 45 minutes au cours duquel nous abordons plusieurs thèmes nous permettant de définir si la personne répond à nos critères d'admission, notamment en ce qui concerne l'autonomie et la vie en communauté.

Lors de l'élection qui aura lieu à l'AGA, nous tenterons d'obtenir la participation de trois membres locataires qui, à tour de rôle, assisteront les intervenants communautaires lors des entrevues de sélection. Il est difficile de savoir le nombre exact de comités qui auront lieu en cours d'année, car ceux-ci sont directement liés aux éventuels départs de locataires et aux chambres qui sont ainsi libérées. En moyenne c'est environ 1-2 comités par mois qui sont organisés.

Le rôle du comité de sélection est de décider lesquelles des multiples candidatures que nous recevons sont acceptées à titre de futurs locataires et celles qui malheureusement seront refusées. Au-delà du « oui » ou du « non », toutefois, c'est les raisons derrière la décision qui sont importantes à bien définir, en équipe, au cours des comités.

Tout comme pour le CA, les membres du comité de sélection ont certaines responsabilités notamment en matière de confidentialité des informations transmises lors de l'entrevue, de rester impartiaux lors de la prise de décision et de mettre l'intérêt de la collectivité à l'avant-plan plutôt que leur intérêt personnel.

Cette année, nous proposerons aussi aux membres locataires du comité de sélection une petite formation qui leur permettra de mieux apprivoiser le questionnaire d'évaluation que nous utilisons lors des entrevues et ainsi permettre d'augmenter le niveau de participation des locataires lors des séances de sélection.

Un événement, d'abord et avant tout

Bien que l'assemblée puisse sembler rigide et pleine de procédures, nous nous assurerons de rendre le tout le plus accessible possible pour les membres présents. Nous serons donc à votre disposition pour vulgariser certains concepts ou vous expliquer la raison d'être de certaines situations.

De plus, au-delà de la réunion en tant que telle, il s'agit d'une tradition annuelle, d'une coutume qui nous permet de nous réunir entre nous, pour parler entre nous, des nos affaires à nous. Pour rendre le tout un peu plus festif, nous servirons café et collation et commanderons, comme toujours, le traditionnel « Poulet de l'AGA ». C'est donc un repas gratuit qui sera servi à l'ensemble des participants. De plus, des prix de présence seront tirés au sort lors de la rencontre. C'est donc un événement à ne pas manquer !

Quorum

Pour être conforme, une AGA doit minimalement rassembler un certain nombre de personnes. Ce concept est appelé *le quorum* et définit le nombre de membres qui doivent être présents au minimum pour que l'assemblée puisse avoir lieu. Le *quorum* de chaque organisme est différent et est défini dans la charte et les règlements généraux de l'organisme. À Ma Chambre, le *quorum* est de 26 personnes. Un des premiers points de l'ordre du jour d'une telle rencontre est toujours le "constat du *quorum*". Nous calculons donc le nombre de personnes présentes et si nous obtenons ainsi le quorum, la rencontre peut avoir lieu. Dans cette optique, nous ne soulignons jamais assez l'importance que vous soyez présent au début de la rencontre de façon à obtenir le *quorum* et ainsi procéder de façon légale à l'assemblée. Le concept du *quorum* assure que les décisions importantes ne puissent pas être prises sans la participation, ou du moins sans la présence d'un certain nombre de membres. C'est une question de démocratie !

Nous vous rappelons que cette année, l'assemblée débutera à 15h00, au 1626, St-Hubert.

Pour nous aider à prévoir le nombre de personnes présentes, nous apprécierions que vous vous inscriviez pour l'assemblée. Pour donner votre présence : 514-287-9511 #225/226

Mise à jour de la charte et des règlements généraux

Cette année, l'AGA prend une tournure encore plus importante qu'à l'habitude, car nous profiterons de ce moment pour revoir certains points de notre charte et des règlements généraux qui s'y rattachent et qui doivent être mis à jour. Pour s'assurer que le tout soit fait dans les règles de l'art, un avocat sera présent et nous soutiendra dans la gestion de la mécanique de ces points.

Ce genre de mise à jour ne peut être réalisées que dans des circonstances très précises et ne sont faites qu'assez rarement. C'est pourquoi nous aurons un support légal pour nous aider à manoeuvrer dans cette partie de la rencontre.

Souper communautaire

Ressortez vos passeports gustatifs *messieurs-dames*, nous repartons à l'aventure avec nos épopées culinaires, lors des repas communautaires. Pour le mois de mai, nous vous proposons tout d'abord un repas lors de l'assemblée générale annuelle du 11 mai. Nous ferons donc escale au Québec, en commandant un classique gastronomique : le poulet de rôtisserie ! Venez prendre votre cuisse ou votre poitrine, symbole incontesté de la cuisine « pour emporter » bien de chez nous.

Une fois ce répit à domicile complété, nous reprendrons notre course à travers les milles et unes saveurs du monde en vous invitant à traverser littéralement la mappemonde pour nous rejoindre dans le "land down under" : l'Australie ! C'est autour d'une tourte à la viande australienne que nous vous proposons de vous réunir, à la fin du mois de mai 2022. Accompagné de légumes grillés et de petites surprises typiques du pays des kangourous, le repas sera servi le 19 mai, entre 14h00 et 16h00, à la maison Hélène-Bastien.

Comme nous avons pris l'habitude depuis le début de l'année, nous continuerons nos rotations des maisons pour le service des repas communautaires. Ce mois-ci, les repas seront servis au 1626, St-Hubert ainsi qu'au 3845, St-Dominique. N'oubliez pas que pour nous aider à prévoir le nombre de portions que nous aurons à préparer, il est primordial que vous vous inscriviez pour vous assurer d'obtenir un repas. De plus, nous aimerions ajouter qu'il ne sert à rien d'attendre pour vous inscrire, il est toujours plus aidant, pour nous, de connaître le nombre de participants le plus rapidement possible.

Dernier appel : clinique d'impôt !

Le 30 avril dernier sonnait la date-limite pour le paiement des soldes en lien avec les déclarations d'impôt. C'est donc dire, cher(e)s ami(e)s que si vous n'avez toujours pas fait faire vos déclarations, vous êtes en retard !

Cela étant dit, pas de panique ! L'accréditation de notre technicienne en impôt nationale, Annick Rousseau, est toujours valide et lui permet de continuer à produire les déclarations, malgré la date-buttoir dépassée. Cela étant dit, si vous deviez avoir un solde à payer, vous pourriez avoir des intérêts supplémentaires à payer, dû au retard. Dans tous les cas, ne perdez plus de temps appelez-nous ! 514-287-9511 #225/226

Nous tenons d'ailleurs à féliciter et à remercier Annick pour son travail acharné au cours des derniers mois. Nous avons encore une fois fracassé le record de déclarations produites cette année. Bravo !

La pensée du mois

« Lorsque l'orgueil va devant, honte et dommage le suivent. »

- Louix XI, roi de France (1423-1483)

« La fleur qui s'épanouit dans l'adversité est la plus belle et la plus rare de toutes. »

- Proverbe chinois

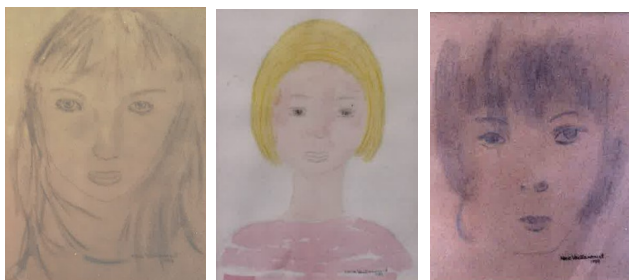
« La vie, faut pas se raconter d'histoires, c'est pas facile, mais ça vaut la peine d'être vécue. »

- Rock Demers, réalisateur de *La guerre des tuques* (1933-2021)

On ne le savait pas, maintenant on le sait

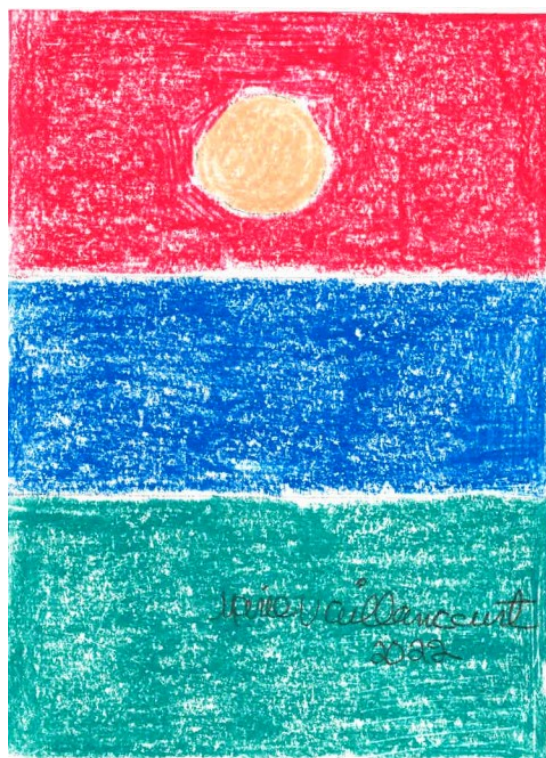
Bien avant l'arrivée de Jacques Cartier au Québec en 1534, les Autochtones qui vivaient le long du St-Laurent, qu'ils appelaient « le chemin qui marche », connaissaient déjà la sève sucrée de l'érable. Ils recueillaient l'eau d'érable, pour y faire bouillir, notamment, leurs épis de maïs. L'eau d'érable bouilli devenait sirupeuse, sucrée et délicieuse. C'est ainsi qu'est né le sirop d'érable ! Bon temps des sucres.

Triolet de portraits



Marie Vaillancourt, artiste peintre

Coucher de soleil



« Le jour où quelqu'un vous aime, il fait très beau, je peux pas dire mieux, il fait très beau. »

- Jean Gabin, acteur français

- Œuvre de Marie Vaillancourt, poète et artiste peintre

Prémonition, quand tu nous tiens

En 1831, Victor Hugo, auteur de Notre-Dame de Paris, imagina la destruction de la cathédrale dans un incendie. Il écrivait : « Sur le sommet le plus élevé, plus haut que la grande rosace centrale, montait une grande flamme désordonnée et furieuse dans le vent. »

Le 15 avril 2019, un terrible incendie se déclara dans la cathédrale ...qui ravagea le toit et la flèche de Notre-Dame de Paris.

